



Servitude de trefond sur terrain enclavé

Par **oldneef**, le **07/03/2015** à **10:18**

Bonjour,

voilà j expose mon problème, je suis en cours d'acquisition d'un terrain à construire hors lotissement.

C'est un terrain issu d'une division. Ce terrain enclavé est accessible par une rue privée qui est dites sans maitre.

Une servitude conventionnelle a été créé en 1912 pour accéder à ma parcelle et pour une canalisation d'eau.

Il est nécessaire pour moi de la changer car elle est en plomb et partiellement obstrué. Je souhaiterai insérer dans la tranchée le tout à l'égout car le permis de construire ne peut être accordé qu'à condition d'être connecté au réseau d'assainissement public.

J ai donc 2 questions:

1-la servitude de canalisation d'eau me donne t elle le droit aussi, en changeant le tuyau, d y intégrer une canalisation d'eau usée?

2- le fond servant étant aujourd'hui hui sans maitre, je ne peux pas demander d'autorisation au propriétaire. Les voisins (peu accueillant face à un nouvel arrivant) m'interdisent de passer ma canalisation d'eau usée. En ont ils réellement le droit?

Dois je lancer une procédure de désenclavement ?

Merci de votre aide car il est tres difficile de trouver une solution à mon problème.